

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

## CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 227

présenté par  
M. Morel-À-L'Huissier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Il est placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique et solidaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la Chasse est placée actuellement sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire, il convient de mieux prendre en compte les réalités et de partager cette tutelle avec le Ministère de l'Agriculture, qui entretient des liens étroits avec les activités cynégétiques. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de plus, est actuellement sous tutelle de ce dernier Ministère.